

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 1^{er} octobre 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Mario Léonard, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

245-10-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général en ajoutant le point suivant :

Soirée-bénéfice pour la fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

246-10-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

247-10-13

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR UN AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATION DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION APPLICABLE À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches entreprises par la Ville de Lévis et de l'Union des municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de *la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

ADOPTÉE

248-10-13

UTILISATION DU SURPLUS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser dans les surplus accumulés 2012 la somme de :

894.24 \$	pour le règlement 84
1,347.84 \$	pour le règlement 95
1,053.00 \$	pour le règlement 128

Afin de combler l'écart pour les frais d'émissions de ces règlements.

ADOPTÉE

249-10-13

BUDGET 2014 DE LA R.I.D.L. (RÉGIE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

QUE la quote-part pour la Municipalité de Ferme-Neuve est estimée à 284,697 \$.

ADOPTÉE

250-10-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 129 POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX DU PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES CANADA QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 129 relatif au financement pour défrayer le coût des travaux du programme des infrastructures Canada Québec au montant de 265,614 \$.

Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

251-10-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO L-01-13, POUR LA FOURNITURE DE SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DE CHAUFFAGE DE L'ARÉNA

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER les documents de soumissions relatifs à la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande des soumissions scellées pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie.

QUE la Municipalité ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité/prix; par conséquent, la municipalité n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'ACCEPTER le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Municipalité.

De nommer membres du comité de sélection, les personnes suivantes :

M. Claude Ouellette, citoyen/contribuable,
M. André Lachaine, directeur du service des loisirs,
M. Normand Bélanger, directeur général
M. Stéphane Bouchard, ingénieur

QUE Madame Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe à la Municipalité de Ferme-Neuve, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

ADOPTÉE

252-10-13

AUTORISATION DU PREMIER VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FESTIVAL DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3,000 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement audit fonds en regard aux travaux d'infrastructure du *Festival des camionneurs*.

ADOPTÉE

253-10-13

ANNULATION D'UNE FACTURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler le solde de 125,00 \$ plus 5,92 \$ d'intérêts suite à un non-renouvellement de l'organisme *Les Richelieu de Ferme-Neuve* pour leur publicité dans le feuilleton.

ADOPTÉE

254-10-13

ANNULATION DE COMPTE POUR MAUVAISE CRÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler le compte client (Madame Mélanie Bertrand) au montant de 90,00 \$, jugé par l'administration du service des loisirs comme mauvaise créance.

ADOPTÉE

255-10-13

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ROLAND MC INTYRE, AU 57, CHEMIN LAC OUELLETTE, LOT 1-A-P, DU RANG 1 AU CADASTRE GRAVEL, ZONE REC 04

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Rolland Mc Intyre et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise de 12 x 20 pieds sur un terrain dérogoire. La construction sera située directement sur la ligne de la bande riveraine de 10 mètres comme la résidence actuelle et permettre un empiètement situé à 1,22 mètre au lieu de 10 mètres sur la marge de recul avant prescrite.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC 04.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 août 2013, portant le numéro CCU-88-09-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Roland Mc Intyre afin de permettre la construction d'une remise de 12 x 20 pieds sur un

terrain dérogatoire. La construction sera située directement sur la ligne de la bande riveraine de 10 mètres comme la résidence actuelle et permettre un empiètement situé à 1.22 mètre au lieu de 10 mètres sur la marge de recul avant prescrite le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC 04 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 9 juillet 2012, et portant le numéro de dossier 06L-259-3 enregistré sous le numéro de minute 8915 et démontrant les mesures, le tout pour le 57, chemin Lac Ouellette à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 1-A-P, du rang 1 au cadastre Gravel au cadastre officiel du Québec, zone REC 04.

ADOPTÉE

256-10-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'adoption du règlement numéro 23-17 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit acceptée.

QUE le tout soit transmis à la MRC d'Antoine-Labelle pour approbation finale.

ADOPTÉE

257-10-13

AJOUT DE TROIS SECTIONS DE CHEMIN AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de déneigement pour la saison 2013-2014 soit modifié comme suit :

Ajout :

Montée Sirard, 1.2 km

Montée des Bâisseurs, 300 mètres

Chemin Club Fontbrune, 800 mètres

QUE le contrat de l'entrepreneur en déneigement soit augmenté de 5,171.09 \$ taxes incluses, pour le secteur « Haut ».

ADOPTÉE

258-10-13

REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE SOUMISSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le remboursement de dépôt de soumission pour l'achat d'une camionnette pour le service de prévention des incendies de

Ferme-Neuve leur soit retourné et que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques suivants :

Auto Mont Chevrolet Buick GMC	4,506.00 \$
Hubert Auto	4,732.03 \$
Desrosiers Ford	4,626.71 \$

ADOPTÉE

259-10-13

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES ET L'INTERVENTION CONJOINTE NÉCESSITANT L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle concernant l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services et l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

260-10-13

FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'achat de quatre (4) billets pour la soirée-bénéfice pour la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier soit 125 \$ du billet pour une dépense totale de 500 \$.

QUE deux (2) membres du conseil et leurs conjoints ou conjointes soient autorisés à assister à cette soirée qui aura lieu le 2 novembre 2013.

ADOPTÉE

261-10-13

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-07

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-07

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Investissement			
Activité investissement –transport routier	03-301-10-000-03		20 000.00
Achat concassé	22-320-21-710	10 000.00	
Achat pavage	22-320-22-710	10 000.00	

Urbanisme			
Journaux et avis publics	02-610-00-341-00		237.00
Publicité et informations urbanisme	02-610-00-340-00	237.00	
Services techniques urbanisme	02-610-00-449-00		300.00
Ass-coll – inspectrice en bâtiment	02-610-00-282-00	300.00	
Loisirs			
Achat de végétaux	02-701-51-649-00		610.00
Pièces et accessoires parc	02-701-51-64-00	610.00	
Ent. Rép. Bâtiment terrain	02-701-30-522-00	1 500.00	
Achat équipements	02-701-30-649-00		1 500.00
Voirie			
Ent. Rép. Infrastr. Chemin bas	02-322-00-521-01		10 000.00
Ent. Et réparation machinerie	02-322-00-526-00	10 000.00	
Activités investissement routes	03-301-10-000-03		10 000.00
Ent. Et rép. Chemin haut	02-322-00-521-02	10 000.00	
Incendie			
Entretien/réparation poste	02-220-00-522-00		300.00
Remplissage air comprimé/extincteurs	02-220-00-639-00	300.00	
Hygiène du milieu			
Salaire réseau eau	02-413-00-141-30		172.00
Pièces et accessoires réseau aqueduc	02-413-00-640-00	172.00	
	GRAND TOTAL	43 119.00 \$	43 119.00 \$

ADOPTÉE

262-10-13

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 1^{er} octobre 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	362 489.52 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	63 849.71 \$
TOTAL DU MOIS.....	426 339.23 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

Durant la période de questions, Madame Lyne Perrier a déposé une pétition demandant à la municipalité d'inscrire dans sa liste des travaux 2014 le chemin Domaine des Bouleaux comme une priorité à faire.

263-10-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 50.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général